

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception.	Déssier complet le	N° d'enregistrement :
	1 Intitulé du projet	
Aménagement d'un ain	atom Sur la RD2007 a	is don't du leguée du
Cheanay sur la commi	atore sur la 12007 a me d'Amilly	g
2. Iden	lification du maître d'ouvrage ou du pétitio	onnaire
2.1 Personne physique		
Nom	Přénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Agglomeration Montargone	Et rives du lang.
Nome prénom et qualté de la personne impraie	Aggloweration Pontargaise J. R.	ne Door - Résident
RES / SIRET	and the second s	
Joignez à	voire demande le document CERFA n	14734*01
	u des seuils et critères annexé à l'article R limensionnement correspondant du projet	
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard	des seuils et critères de la rubrique
be	graboire d'emprise	de 6200 m2
	4. Caractéristiques générales du projet	
	dire les pièces énoncées à la rubrique d'i	
	dire les pièces énoncées à la rubrique d'i	factor de la correct
	dire les pièces énoncées à la rubrique d'i	toords as we refer
as droit du lyéée d	re de 30 mêtres de r Le Chesnoy, à Amely.	1
as droit du lyéée d	re de 30 mêtres de r Le Chesnoy, à Amely.	1
as droit du lyéée d	re de 30 mêtres de r Le Chesnoy, à Amely.	1
4.2 Objectifs du projet Création d'un gratol au droit du lycée d 4.2 Objectifs du projet Création d'un carre four et a la foture 3 one	re de 30 mêtres de r Le Chesnoy, à Amely.	1
4.2 Objectis du projet Création d'un giratol au dreit du lyeée d 4.2 Objectis du projet Création d'un carre four et a la future zone 4.3 Décrives sommairement je projet	re de 30 mêtres de r Lu Chesnoy, à Amely. Lu Leurisé pour l'acrès d'activités	au lyéée du llema
4.2 Objectifs du projet Création d'un grand au droit du Cycle d 4.2 Objectifs du projet Création d'un carre four et a foture zone 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3 1 dans sa phase de réalisation Réalisation des Atron	re de 30 mêtres de r Le Chesnoy, à Amely.	au lyéée du llema
4.2 Objectifs du projet Création d'un gratol au droit du lyées d 4.2 Objectifs du projet Création d'un carre four et a la future zone 4.3 Décrives sommairement le projet	re de 30 mêtres de r Lu Chesnoy, à Amely. Lu Leurisé pour l'acrès d'activités	au lyéée du llema

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité administrat dessier(s) d'autorisation(s)				ra ëtre jointe aujxl
	ci COLD for COLD. Diet et superficie globale (assiette) de l surs coractéristiques cratore (annami en	"operation - pro	estricientes Fém 63 Sm 0026	Valeur 1720
4.6 Localisation du projet		. 2711.	0	2.50.71
Adresse Now to defartementale Loot - an viveau de l'entre du Clarret (lyde). 45200 Amilly. 475 agt ille une modification/extensi 471 Stout cette installation où cet o 472 Stout à givelle date a illeté au	Pour les subriques: 5° a), 6° b) et de Point de départ le Roint d'arrivée Communes traversées : A will On d'une installation ou d'un ouvrage uvrage a till fait l'objet diune étude utoits é ?), 8°, 10°, 18°, 2 Long°' Long°' Long°'	28° a) et b), 32 "_ Lat	
#.8 te projet s'inscrit il dans un travaux ? Si oui, de guels projets se compose te		Non 🖾		
5. Sensibilité 5) L © acupation des sols	environnementale de la zone d'imp	olantation env	sagée	
Quelest!usage och el des sois sur le lle - (LD Exo) - terroin de l'oucieu - terroin agricule.	camps militaire de			-
Existe til un qu pluseurs documents di concernes) réglementant l'accupation	irbanisme (ensemble des documer	its a urbanism ojet ?	Oul 🗵	Non .

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 -			
enviconnementale ? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implan	iation	envis	agée:
http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude	impa I	ct	nt à partir des informations disponibles sur le sité înternet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Z	
-en-zone de montagne ?		K	
sur le territoïre d'une commune littorale ?		风	
dans un parc national, un parc naturel main, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?			
sur un territoire couvert-par un plan, de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		Q	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimeine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		Ø	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation?		×	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques	X		
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	K		PPRI du Corney.
dans un site ou sur des sals poliues ?		×	PPRT du Corney.
dans une zone de répartition des eaux ?		×	

	rimetre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation huma			
dans un site	inscrit ou classé ?			
Le projet se	situe-t-il, dans ou à proximité :	_	Oui	Non Lequet et à quelle distance ?
d'unsite Na	nterg 2000.3			
	nent historique ou d'un site class mondial de l'UNESCO ?	é au		
		t pole	entiel d	du projet sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir poleter le tabléeu suivant :	les ir	iciden	nces sulvantes ?
Dome	aines de l'environnement :	Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-fil des prélèvements d'éau ?		K	
8	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-II excédentaire en matériaux ?	×		- Il tera bostoart eurran 95 tonnes d'arrobes réstalisées sur le projet - les matériaux du site seront restile en ouche du forme, evile de ramen
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			des moterian de caméres.
Milleu naturel	Est-il susceptible d'antraîner àles perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité austante foane, flore, habitals, continutés acologiques ?		×	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø	
	Engendre-141 la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, marítimes ?			L'empore la suggestrer la creation de vouvre du loss me de terres agricoles.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques ei nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		Ø	
	Est-il source de bruit ?		×	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Commodité	Engendre-till des pdeurs ? Estil concerné par des nulsancés affactives ?		K	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ?		N N	
	Est-il concerné par des vibrations ?		区	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	X		Pire en place de l'éclairage des gératoire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	giratoire.
	Engendre-t-II, destrejets politionts dans II all 19		N	
Poliutions	Engendre-t-II des r ejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	N N		Les eaux de suire llement tront de modeus vers un bourt requ'e equipé d'une gant de confin envent avantrejet dans des proces unitrates
	Engendre Hille production Defluerit ou de dechets non dangereux inertes dangereux			
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		M	
	Engendre tal des modifications s surles activités humaines (agriculture) sylviculture, urbanisme / amériagements) ?		K	
	nces du projet identifiées au 6:1 s Non 🔯 Si out, déényeztesguell	2.	iles su	sceptibles d'âtre cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3	- A 2.4 (2.4 (2.4 (2.4 (2.4 (2.4 (2.4 (2.4
	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière?
Qui	Non Si out décrivez les quels
Åri	7 Auto-évaluation (tacultatit) regard du formulaire rempti, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
	devrait en être dispensé ? Expliquêz pourquoi
4	Particular copie de la company de la company de la copie della cop
H	8. Annexes
	Annexes obligatoires
	Objet
尺	Objet
	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
_	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
区	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
区	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,
	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
IK.	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b),
IK.	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
IK.	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.
IK'	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
IK	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
IX F	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
IX F	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Nutres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire llez compléter le tableau applint en indiauant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
2 A	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Nutres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire liez compléter le tableau againt en indiauant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les assauvelles elles se rattaction!
.2.A	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a], 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Nutres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire llez compléter le tableau agoint en indiauant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les
	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Nutres annexes valontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire liez compléter le tableau againt en indiauant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les assauvelles elles se rattaction.
X	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Nutres annexes valontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire liez compléter le tableau againt en indiauant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainst que les assauvelles elles se rettaction!

	9 Engagement	≘! signature
certifie sur	'honneur l'exactifude des renseignements ci-dess	
Fall-à	Montargis	10. 8 novembre 2012
gnature	on the state of th	Le Primile Door Door Door